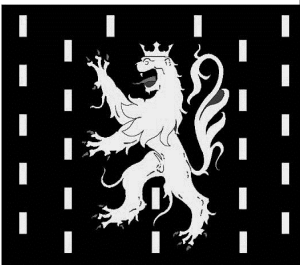


# L'ÉCHO DES BOUQUINS

## bulletin d'informations municipales

Bulletin N° 25 décembre 2011



### SOMMAIRE

|                              |      |
|------------------------------|------|
| Le mot du Maire              | P 1  |
| Suite mot du maire           | P 2  |
| Taxe d'aménagement           | P 2  |
| Entrée d'agglomération       | P 2  |
| Fontaine Saint-Hilaire       | P 3  |
| Suite Fontaine Saint-Hilaire | P 4  |
| Voie communale               | P 4  |
| CCCQ OM                      | P 4  |
| OM dépôt sauvage             | P 5  |
| Chevaux                      | P 5  |
| Banque alimentaire           | P 5  |
| Gouter des anciens           | P 7  |
| ZPPAUP                       | P 6  |
| ZPPAUP                       | P 7  |
| Gouter des anciens           | P 7  |
| Recette bouquine             | P 8  |
| Tarif OM 2012                | P 8  |
| Carnet bouquin               | P 8  |
| Photos RDV des aînés         | P 9  |
| Photos RDV des aînés         | P 10 |

### BREVES

#### PCS

Un Plan Communal de Sauvegarde, en cas de risque majeur sur la commune de Buffard est en cours d'élaboration.

#### Fête patronale Saint-Hilaire

Pour faire suite à une visite rendue au père Bergier, la fête de Buffard, Saint-Hilaire sera célébrée au mois de mai. Période plus clémente pour la célébration de l'office dans l'église de Buffard.

#### Poubelle cimetière

Au cimetière, vers le bac à déchets en ciment, un conteneur de 240 litres est mis à disposition pour recevoir uniquement les fleurs artificielles ainsi que tous les contenants en matière plastique. Quant aux déchets organiques, tels que les fleurs, terre, seront déposés dans le bac-ciment. La pose de sac d'OM n'est pas admise.

#### Tour de France

Aux dernières nouvelles, le tour de France 2012 passera sur la commune de Buffard sur la CV4 nouvellement restaurée.

#### La poste

L'heure de limite du dépôt du courrier affichée sur la boîte aux lettres de la commune est désormais 9 h 00.

#### Site internet sur Buffard

Dans le moteur de recherche GOOGLE inscrire : «Buffard»

### Le mot du maire.



Je commencerai, comme la coutume nous y invite, à vous présenter mes vœux les plus sincères de bonne santé, d'épanouissement personnel, pour vous-même, vos familles et tous ceux qui vous sont chers. J'y ajoute volontiers mes vœux de réussite dans vos activités et vos projets.

Qu'il me soit permis d'avoir une attention particulière à l'égard des personnes souffrantes, celles qui sont plongées dans la maladie, la peine, les personnes seules et celles qui ont de plus en plus de difficultés à « boucler » leur budget familial. Dans ces périodes difficiles, nous sommes de plus en plus fréquemment confrontés à des situations de détresse personnelle. Ces vœux sont l'occasion de témoigner notre solidarité à celles et ceux qui affrontent des moments douloureux. La crise s'est, depuis plusieurs années déjà, invitée dans la vie de nombre de nos concitoyens.

Je vous remercie, les anciens, d'être venus si nombreux au goûter organisé par la commune, cette manifestation à laquelle tous les aînés de notre commune ont été conviés. Vous savez le plaisir qui est le nôtre de pouvoir échapper, le temps d'un goûter, aux obligations et aux contraintes du quotidien pour prendre le temps d'un moment de rencontre, de convivialité et de chaleur humaine.

Bien sûr, comme à l'accoutumée je remercie et félicite l'ensemble du personnel communal et tous ceux qui nous apportent leur soutien ainsi que tous ceux qui, à divers degrés de responsabilité, œuvrent sans cesse pour notre commune : Lucie Poncet qui toujours accueille Bouquins et Bouquines avec beaucoup de prévenance, Philippe Gautheron fidèlement dévoué à notre commune, Guy Courbet pour sa promptitude à distribuer notre bulletin, Jean Robez-Masson qui avec générosité donne vie à notre église, et Hubert Baurand notre fontainier pour son action et son professionnalisme.

Je remercie nos partenaires institutionnels, en particulier le Conseil général et le Conseil régional, pour l'aide efficace qu'ils nous apportent dans nos projets et nos investissements j'en profite aussi pour remercier les députés, madame Françoise Branget et monsieur Jean-Marie Sermier, pour l'aide humaine et financière qu'ils nous ont apportée dans nos réalisations de 2010, aide représentant un ensemble de 25.000 euros.

Il est naturel, à l'occasion des vœux, de regarder un an en arrière, pour faire le bilan de ce qui a été accompli. Nul n'ignore ici cette année s'est déroulée dans un contexte un peu particulier. Je ne pense pas, ce faisant, à la situation internationale toujours aussi conflictuelle aux quatre coins du monde, conflits meurtriers, attentats, étant devenus, hélas, "monnaie courante". Le prix Nobel pour la paix accordé au président Barack Obama en 2009, à

Liu Xiaobo en 2010 et Ellen Johnson-Sirleaf, ainsi qu'à sa compatriote Leymah Gbowee et cette année à la Yéménite Tawakkul Karman pour leur lutte non violente en faveur de la sécurité des femmes témoigne à tout le moins d'une volonté de croire en un espoir de paix durable, même si rien ne se résoudra bien évidemment d'un coup de baguette magique.

En évoquant un contexte particulier, je pense à la fois aux perspectives qu'entraîne la réforme territoriale annoncée, et aux difficultés financières qu'affrontent nos collectivités locales. Chacun sait que les élus locaux sont responsables de tout, mais reçoivent de moins en moins de moyens légaux et financiers pour assumer leurs responsabilités. Qu'il me soit permis d'exprimer mes réserves quant aux réformes annoncées. Ainsi, nous dit-on, des conseillers territoriaux siègeront à la fois au département et à la région. Ils remplaceront de fait les actuels conseillers régionaux et généraux. Si le président de la République a précisé (je le cite) que "ce n'est la mort ni des départements, ni des régions, mais l'émergence d'un pôle région département doté d'un outil commun", grandes sont mes inquiétudes sur ce que sera demain le véritable rôle des communes. Les élus locaux, et en particulier les maires, représentent les interlocuteurs privilégiés de la population. Être accessibles, disponibles, écouter et entendre constituent des qualités indispensables pour des élus qui veulent être, véritablement, au service de leurs concitoyens. C'est notre cas ici... Je n'oublierai pas que 2011 a été une année de crise et que l'an nouveau ne sera sans doute pas meilleur.

Les dotations d'État, de même que celle du Département ou de la Région n'iront pas en augmentant et nous savons combien il est difficile de trouver des financements pour nos communes rurales, très peu peuplées, alors même que s'accroissent nos compétences et que naissent de nouveaux besoins des populations, bien que celles-ci vivent, en milieu rural.

Nous devons aussi faire face au recul des services publics dans nos territoires : suppression des agences postales, des dessertes ferroviaires, des centres de soins... Chacun est plus ou moins directement confronté à ces situations dont la population fait les frais. Cette année 2012 s'annonce donc sous des auspices difficiles, mais nous sommes à pied d'œuvre pour défendre, avec vous, des projets importants pour la commune (comme en 2011, columbarium, borne incendie, CV4, entrée d'agglomération et fontaine Sainte Hilaire).

À l'heure de conclure, qu'il me soit permis de citer ce proverbe d'un grand chef iroquois, Léon Shanadoah : « Chaque être humain a le devoir sacré de veiller sur la bonne santé de notre Terre-Mère, parce que c'est d'elle que provient toute vie. Afin d'accomplir cette tâche, nous devons reconnaître l'ennemi - celui qui se trouve à l'intérieur de chacun de nous. Nous devons commencer par nous-mêmes ».

Ces mots résonnent comme un appel à notre res-

ponsabilité collective de citoyens pour qu'à notre modeste échelle, nous contribuions à préserver notre planète en essayant de montrer la voie aux générations futures. Ce message de vigilance résume bien l'enjeu, pour chacun d'entre nous, de donner l'exemple à nos enfants. Je souhaite pour 2012 que Buffard garde en tête la priorité de créer un environnement propice à l'expression de votre épanouissement et de vos joies personnelles.

2012 s'annonce, en effet, avec toutes ses difficultés. Alors, je vous souhaite une belle année pleine d'actions, d'heureuses surprises, de réussite et de quiétude.

Je vous souhaite à tous ainsi qu'à vos proches tous mes vœux de santé, de prospérité et de joie.

Cordialement

*Guy Paillard*

## **Taxe d'aménagement**

La fiscalité de l'urbanisme est actuellement régie par un nombre important de taxes parfois difficiles à saisir aussi bien pour nous usagés que pour les collectivités.

Dans le but de simplifier le système actuel tout en garantissant des ressources pour les collectivités, la loi de finances rectificative pour 2010 a institué une nouvelle fiscalité de l'urbanisme.

Elle comprend deux taxes :

- ◇ La taxe d'aménagement, remplaçant à terme les différentes taxes et participations existantes, comme :
  - ⇒ la taxe locale d'équipement (TLE),
  - ⇒ la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS),
  - ⇒ la taxe départementale pour le financement des dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE),
  - ⇒ la participation instituée au titre d'un programme d'aménagement d'ensemble (PAE).
- ◇ Le versement pour sous densité, héritage direct du Grenelle de l'Environnement favorisant ainsi une densification des espaces urbanisés.

A partir de 2015 : elle remplacera aussi :

- ⇒ la participation de raccordement à l'égout (PRIE),
- ⇒ la participation pour non réalisation d'aires de stationnement (PNRAS),
- ⇒ la participation pour voiries et réseaux (PVR),
- ⇒ le versement pour dépassement du plafond légal de densité (VDPLD).

*Guy Paillard*

## **Aménagement entrée d'agglomération**

À plusieurs reprises, L'écho des Bouquins a relaté le projet d'aménagement de l'entrée d'agglomération sur la RD12 coté Liesle face au cimetière. Ce projet est devenu réalité au mois de septembre.

Je rappelle que ce programme, adopté par le conseil municipal, élaboré par l'ATESAT dépendant directement de la DDT (direction départementale des territoires) en tant que maître d'œuvre, et validé par les services du Conseil Général, a pour but de réduire la vitesse des véhicules et sécuriser le passage des piétons ainsi que de mettre aux normes ce carrefour. L'avenir nous dira si cet aménagement a une réelle efficacité en ce qui concerne le ralentissement des automobiles.

À ce jour il reste à réaliser la pose de quelques pavés devant le monument, pose qui sera exécutée par l'employé communal. D'autre part les îlots et les bandes latérales seront végétalisés suivant les indications de Florysage et les décisions du conseil municipal

Pour ce qui concerne le coût de ces travaux :

Estimation (ATESAT) des travaux environs 25 000.00 € ht.  
Réalisation par l'entreprise de TP Bonnefoy 19 488.60 € ht.  
Subvention CG 25 %

Prévision pour la végétalisation environ 2700 euros non subventionnés.

*Guy Paillard*



Entrée d'agglomération RD 12

## Fontaine Saint Hilaire



Si l'eau ne coule pas à la fontaine Saint-Hilaire, suite à la faible pluviométrie de 2011, en revanche dans le même temps celle-ci faisait couler beaucoup d'encre.

Chacun le sait, nous aimons notre Patrimoine, nous en sommes fiers, et c'est pourquoi nous voulons le sauvegarder, le protéger, mais aussi le découvrir, l'ouvrir, le faire connaître, car c'est un héritage commun, dans toute sa diversité, que nous avons en partage. Il s'est construit, au fil des siècles, donc il rend compte de l'histoire, de la mémoire, de la vie tout court.

Qu'il me soit enfin permis d'évoquer l'avenir, car ce thème s'y prête bien. Le voyage du patrimoine se conjugue, en effet, au futur. La révolution informatique et numérique a permis la multiplication des échanges.

La connaissance comme la valorisation du patrimoine en sont profondément et durablement transformées. Il nous revient de savoir créer les conditions pour que les jeunes générations s'emparent de ce patrimoine. Pour nos jeunes, ce patrimoine est le leur tout autant qu'il est le nôtre !

*« Il faut des monuments aux cités de l'homme, autrement où serait la différence entre la ville et la fourmilière ? ».*

*Victor Hugo*

Ce projet a été initié le 26 janvier 2002, confirmé en décembre 2005 et approuvé par une délibération le 6 juillet 2007 pour un montant de 16000 € TTC et subventionné à 50 %, sans aménagement du site et sans électricité.

En 2009 ce projet est réactivé. Budgété le 10 mai 2010 et approuvé par le conseil pour un montant de 50 000 €, élaboré et peaufiné en 2010, puis validé en conseil municipal par une délibération le 16 janvier 2011, il a vu son aboutissement en décembre 2011.

Coût prévisionnel de la restauration du lavoir : 23 067 € HT (Conseil du 16 février 2011)

Cout réel des piliers pierre: 1698 € ht

Cout réel piliers fonte d'origine: 380 €  
 Cout réel travaux maçonnerie : 790,00 € ht  
 Cout réel travaux de couverture : 13 822,55 € ht  
 Cout réel enfouissement du fil électrique : 3971,35 € ht  
 Cout réel des fournitures électrique : 1500 € ht  
 Cout réel pierre de bordure : 235 € ht  
 Pose des fournitures (câble) électrique : gratuit (Ent. Pindeler)  
 Nettoyage et repose de pavé : bénévolat  
 Soit un total de : 22396 € ht

### Aide financière

4613 Euros DGE (20%), notification du 22/07/2010  
 3514 euros Conseil Régional, notification du 12/11/2010  
 5997euros Conseil Général (26%), notification du 30/09/2010  
 5000 euros Aides Parlementaires, notification du 28/08/2010  
 Soit un total de : 19124 € ht

### Aménagement du site.

Le nettoyage du site s'imposait pour des raisons de sécurité et afin d'éviter une dégradation rapide prévisible du nouvel édifice, liée à l'ombre et l'humidité et a donc entraîné l'abattage d'arbres venus à maturité et devenus dangereux (chute régulière de grosses branches, peuplier de 1 m de diamètre, menace pour l'intégrité de la partie communale du mur qui soutient la D12 derrière le lavoir selon l'avis des géologues du conseil général).

Le coût du nettoyage : 9556,04 € ht dont 2930 € pour le seul démontage d'un peuplier.  
 Viennent en déduction les 900 euros de vente de bois.

La sécurité exigeait également la pose d'une barrière de protection en limite de la départementale 12. Coût réel de cette barrière 4000 €

La rue Saint-Hilaire restait la seule rue de Buffard à ne pas bénéficier d'éclairage public. La mise en valeur de la fontaine Saint-Hilaire demandait un éclairage, comme celui de la fontaine « La Fourquette », tout en éclairant une partie de la rue Saint-Hilaire afin de la rendre moins austère et plus sûre.

## **FONTAINE SAINT HILAIRE (suite)**

À des fins d'économie d'énergie, l'éclairage de la fontaine est assuré par 4 « spots LED » de 30 watts chacun représentant un total de 120 watts, c'est-à-dire la puissance d'une lampe de rue à vapeur de sodium. De plus une horloge limite le fonctionnement de l'éclairage de 19 h 00 à 23 h 00.

Coût des fournitures électriques : 1300 euros  
Pose des fournitures électriques : gratuit (Ent. Pindeler)

Pour être complet il convient d'ajouter une somme de 190 euros pour la restauration d'un pilier suite à un phénomène de gélifraction.

À ce jour, il reste à effectuer des petits travaux de finitions, qui seront assurés par l'employé communal cet hiver en fonction des aléas climatiques, puis au printemps le site sera végétalisé en suivant les indications du conseil et celles de Florysage.

*Guy Paillard*

## **VOIE COMMUNALE N°4 (VC 4)**

Le mauvais état de la CV4 m'imposait de consulter l'ATESAT (DDEA à l'époque) pour sa remise en état. C'est ainsi que nous avons reçu un devis de 48.000 euros pour la réfection de cette route.

Le 23 juillet 2009, j'organisai à la mairie une réunion avec monsieur Jean Claude Colmagne maire de Champagne sur Loue, Monsieur Jean Marie Sermier député maire de Cramans, la première adjointe et les représentants des Conseils généraux du Doubs et du Jura...

A cette occasion, j'ai fait part de mon intention d'interdire la circulation aux véhicules sur la CV4, notre commune ne pouvant pas entretenir une route pour 48.000 € sans une contrepartie puisque la route était utilisée par nos voisins mais pas par les Bouquins. Mon propos déclencha une prise de conscience de la part de mes invités.

À la suite de cette réunion et après plusieurs relances adressées à monsieur Jacques Breuil conseiller général, j'ai obtenu en septembre 2010 un rendez-vous au Conseil Général du Doubs avec monsieur Fuster vice-président chargé des routes.

Consécutivement à cette réunion, il y eut d'autres rendez-vous pour arriver en décembre 2010, après d'âpres discussions, à la solution suivante :

Sur les 48.000 euros la moitié serait prise en charge

par le Doubs et l'autre moitié par le Jura. La part de 24.000 € du Jura serait constituée d'une aide parlementaire de 20.000 € et d'une somme 4000 € versée par la commune de Champagne sur Loue. Sur la part du Doubs soit 24.000 €, le Conseil général du Doubs en prendrait la moitié en charge et Buffard les 12.000 euros restants, diminués des 20% de dotation d'État, ce qui ramène la part de notre commune à 9600 €.

Le conseil délibéra et accepta cette proposition. Il s'ensuivit plusieurs réunions sur place dont une avec le responsable voirie de la commune, les services de l'État et les services techniques du Conseil général, pour définir la partie à réaliser par les différents intervenants. C'est ainsi que début juillet 2011 un appel d'offres a été lancé. L'entreprise moins-disante STD SCREG a réalisé courant novembre 2011 les travaux, pour un montant de 20.599 €.

Le Conseil général du Doubs a profité de cette phase de travaux pour remodeler un nouveau carrefour à la jonction de la D12 et rendre ainsi lisible l'accès à cet embranchement, tout en le mettant aux nouvelles normes.

*Guy Paillard*

ATESAT : Assistance Technique de l'État de Solidarité et d'Aménagement du Territoire.



Carrefour avant modification



Carrefour après modification

## **CCCQ - Ordures Ménagères**

La partie technique de la mise en place de la redevance incitative se termine fin 2011. La Communauté de commune de Quingey ayant la compétence OM a créé un poste d'adjoint administratif à temps complet, pour assurer les missions d'accueil téléphonique et physique, de saisie des données de collecte, de facturation de la redevance, d'organisation des diverses collectes... pour tous les renseignements concernant les Ordures ménagères Tel : 03 81 63 84 63 Md Pascale Roussel. (Voir nouveau tarif OM 2012, page 8)

*Guy Paillard*

## **CCCQ - Ordures Ménagères dépôts sauvages**

Alors que la loi prévoit une peine d'amende de 1500 € pour les dépôts sauvages de déchets, la Communauté de communes de Quingey, en concertation avec la gendarmerie, a institué une peine alternative aux poursuites en matière de dépôts sauvages de déchets, sous forme d'une amende d'un montant de 150 euros.

### **Article 5.1 : sanctions et poursuites**

Les infractions au règlement sont constatées par les maires des communes ou leurs représentants. Ils engagent des poursuites devant le juge pénal. Les contrevenants sont passibles des amendes prévues par les articles des codes ou textes tels que :

- R. 632-1 du code pénal (abandon d'ordures, déchets, matériaux ou autres objets)
- R. 635-8 du code pénal (abandon d'épaves de véhicules ou d'ordures, déchets, matériaux et autres objets transportés dans un véhicule)
- R. 644-2 du code pénal (entrave à la libre circulation sur la voie publique)
- R. 412-51 du code de la route (troubles à la circulation)
- Article 10 du décret n°94-609 du 13 juillet 1994 portant application de la loi n°75- 633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux et relative aux déchets d'emballages dont les détenteurs ne sont pas les ménages.

En cas de récidive, le service pourra être suspendu et des poursuites engagées devant les tribunaux compétents pour toute infraction au code de la santé publique, au code pénal, au code de la route, au CGCT.

*Guy Paillard*

(CGCT) : code général des collectivités territoriales

## **Chevaux**

Pour faire suite aux plaintes récurrentes déposées au centre opérationnel de gendarmerie de Besançon (17 août 2011, 12 octobre 2011, 2 novembre 2011 et 6 décembre 2011) celui-ci me demande d'alerter les propriétaires de chevaux sur leur responsabilité en cas d'accident. En conséquence je demande aux propriétaires de chevaux d'être particulièrement vigilants et surtout de bien vérifier l'état des clôtures.

### **Rappel des textes sur la divagation des animaux sur la voies publique**

La divagation des animaux

Il est interdit de laisser divaguer un animal domestique (article L. 211-19-1 du Code rural). Hormis l'hypothèse d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, le chien est considéré comme en état de divagation lorsqu'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ou qui est éloigné de son propriétaire d'une distance dépassant cent mètres (article L. 211-23 du Code rural).

Le chat est considéré comme en état de divagation lorsqu'il est trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qu'il n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci. De même, le chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui est considéré comme en état de divagation (article L. 211-23 du Code rural).

Lorsqu'un animal est trouvé en divagation sur la voie publique, il doit être conduit à la fourrière animale du lieu où il a été trouvé. La fourrière doit alors prévenir son propriétaire, qui dispose d'un délai de 8 jours ouvrés pour venir le chercher (article L. 211-24 du Code rural).

L'animal n'est restitué à son propriétaire qu'après paiement des frais de fourrière.

À la fin de ce délai, si l'animal n'est pas réclamé par son propriétaire, il est considéré comme abandonné et une association de protection animale peut le proposer à l'adoption à un nouveau propriétaire (article L. 211-25 du Code rural).

Lorsque l'animal se trouvant en situation de divagation a été blessé ou tué, son propriétaire peut être poursuivi pour divagation :

*Guy Paillard*

## **BANQUE ALIMENTAIRE**



### **Banque Alimentaire**

**Ensemble, aidons l'homme à se restaurer**

### **Merci !**

A Buffard, comme au niveau départemental, la collecte 2011 est en progression ( 90 kg contre 87 kg en 2010 ). Dix tonnes supplémentaires collectées cette année pour le département du Doubs par rapport à 2010 !

Une chaîne de solidarité entièrement locale : toutes

les denrées offertes pendant ces deux jours seront ensuite distribuées intégralement dans le département ou la région où elles ont été collectées.

Au niveau national, ce sont quasiment 12500 tonnes de produits répondant au souci d'équilibre nutritionnel qui seront mis à disposition des associations partenaires. Dire non à la précarité et à la pauvreté en donnant « une petite part de ses courses » va permettre aux Banques Alimentaires de redistribuer près de 25 millions de millions de repas en 2012.

Encore merci aux "Bouquines" et "Bouquins" pour cet élan de générosité.

*Francis Olin*

## **La carte communale et la ZPPAUP**

### **La carte communale et la ZPPAUP**

La commune de Buffard a décidé d'élaborer une carte communale en 2004 dans le souci de maîtriser le développement de l'urbanisme et de conserver le caractère tout à fait remarquable du village. Le développement d'une zone d'habitat récente à l'entrée nord, ainsi que l'exploitation des murgers à des fins commerciales ont provoqué une réaction spontanée de la part d'habitants et d'élus, débouchant sur la volonté de maîtriser l'urbanisme.

La commune a donc mis à l'étude une carte communale et une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) qui a reçu l'approbation du conseil municipal (mai 2006). Une protection des murgers a également été votée en janvier 2007 sur le coteau de vignes. Une commission communale a été créée afin de permettre d'associer les habitants à l'élaboration de ces projets et à la définition des zonages et de leurs contenus, tout en engageant une large réflexion sur l'urbanisme. À l'issue d'une quarantaine de réunions de travail sur ces documents, le zonage a été approuvé par les élus en février 2008, et le projet approuvé en conseil municipal en avril 2009.

Deux réunions publiques associant les chargées d'études (cabinets Chartier et Lhomme) ont été organisées par la commune afin d'exposer ces projets et recueillir les avis des habitants du village, alors que l'Écho des Bouquins a transmis les informations de l'avancement à chaque étape de ce travail. Ces projets ont été soumis à l'enquête publique du 16 novembre au 19 décembre 2009, pour chacun de ces documents d'urbanismes, piloté par le commissaire enquêteur désigné par le Président du Tribunal administratif de Besançon (carte communale) et monsieur le Préfet du Doubs (ZPPAUP). Après étude des documents et des avis recueillis, la carte communale et la ZPPAUP ont reçu un avis largement favorable. Un seul recours au tribunal administratif a été engagé par un particulier concernant l'entrée sud du village.

Tous les services de l'État ont validé ces deux documents et ils ont été examinés par la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS), regroupant une quarantaine de spécialistes sous l'autorité du Préfet du Doubs, nos deux chargées d'études, le Maire et le responsable de la commission municipale. Cette instance a souligné l'aspect novateur de la démarche engagée par la commune et exprimé un avis très favorable, assorti de félicitations dans la mise en œuvre de cette politique associant habitants et élus au sein d'une commission (11 élus et 13 habitants). Chacun peut se féliciter de cet exemple de démocratie participative efficace.

L'intérêt et les objectifs de ces deux documents d'urbanisme sont les suivants :

disposer d'un outil de planification facilitant la décision, maîtriser et gérer au mieux le développement de la localité, limiter l'expansion spatiale de l'urbanisation, répondre aux besoins exprimés, utiliser les espaces disponibles selon leur vocation et à bon escient, favoriser la mixité sociale et protéger l'environnement, la conservation du caractère de village (ancien village vigneron), l'adaptation des constructions aux existants urbanistiques, le respect des espaces naturels et agricoles protégés,

l'adéquation réseaux- voiries, équipements publics, zones constructibles.

En résumé, il s'agit de se doter d'outils favorisant un développement harmonieux du village, raisonné et durable, tant pour le bâti que l'ensemble des espaces naturels et agricoles, en limitant l'impact financier sur les particuliers comme pour le budget communal. Dit autrement, ne plus se trouver dans la situation actuelle d'être contraint d'accepter n'importe quel projet sans aucune vision d'ensemble et avec des surcoûts financiers obligatoires pour la commune.

La carte communale définit donc le cadre ou les limites des secteurs constructibles et la ZPPAUP constitue le contenu, avec une réglementation adaptée à chaque partie du village (ancien et nouveau village, espace naturels, agricoles, etc.), ces deux documents étant conçus pour fonctionner ensemble, l'un complétant l'autre et réciproquement.

De plus la ZPPAUP, aujourd'hui transformée en AVAP (Aire de Valorisation Architecturale et du Patrimoine) dans le cadre du Grenelle II de l'environnement, intégrant davantage les énergies renouvelables (solaire et photovoltaïque par exemple), permet à notre village d'intégrer le réseau Petites Cités Comtoises de Caractère. L'adhésion à ce label, outre un apport touristique indéniable pour celles et ceux qui travaillent au village (vignerons, auberge, gîtes...), marque une ambition locale de promouvoir des projets culturels et d'embellissement afin de créer un dynamisme, soutenu par l'obtention de subventions supplémentaires. A l'évidence, il y a un réel sentiment de fierté de voir Buffard entrer dans cette association qui regroupe aujourd'hui 32 communes franc-comtoises et ainsi favoriser une meilleure qualité d'accueil, de vie et d'actions.

La carte communale a été votée le 27 décembre 2010 (5 voix pour, 4 abstentions), alors que la ZPPAUP a été rejetée par le conseil municipal en février 2011 (4 voix pour, 5 voix contre), malgré une validation de ce document à chacune des étapes de son parcours administratif... Malgré ce refus, on peut se réjouir de l'avancée majeure que constitue l'approbation de notre carte communale. Buffard a enfin intégré la grande majorité des villages qui ont une politique de développement réfléchie et non plus subie. L'occasion de renouveler ici tous mes remerciements aux membres de cette commission : une réelle dynamique politique sur la vision de Buffard à long terme a été initiée et n'a laissé personne indifférent.

Souhaitons maintenant que le conseil municipal reprenne rapidement ce dossier ZPPAUP-AVAP, afin que Buffard prenne la place qu'il mérite au sein du canton et se donne l'ambition de son développement.

*David Billoin  
Conseiller municipal*

*Ex-Président de la commission carte communale / ZPPAUP*

Pour mémoire :

Le coût du travail d'élaboration de la carte communale est de 16 000 euros, subventionné à 50 %, celui de la ZPPAUP s'élève à 20 000 euros, entièrement à la charge de la commune, puisque la demande de subvention (50%) n'a pas été déposée dans les délais.

## **GOUTER DES ANCIENS**

C'est avec honneur et un plaisir chaque année renouvelé que la municipalité accueille ses Anciens à l'occasion de cette traditionnelle rencontre, moment privilégié que nous avons partagé ensemble. Nous attendons ce rendez-vous avec impatience et certains s'y préparent longtemps à l'avance. Je vous adresse donc un grand merci pour votre présence qui fait la réussite de cette manifestation. Vous me permettrez d'avoir une pensée pour celles et ceux qui n'ont pas répondu à cette invitation, parce qu'ils vivent des moments difficiles qui les éloignent de la fête, qu'il s'agisse de maladie, de détresse, de précarité. Pensons à eux, chacun d'entre nous a vraisemblablement et malheureusement un voisin, une connaissance ou un membre de sa famille dans ce cas.

Notre rencontre annuelle fait partie de ces moments privilégiés, si importants, si riches, presque en dehors du temps, pour quelques heures grappillées à notre quotidien.

J'ai également plaisir à saluer nos doyennes : Madame de Saint Ferjeux, Guichaoua, qui n'ont pu être là, et on le comprend fort bien, auxquels nous adressons nos affectueuses pensées, tandis que Madame de Lurion, l'ainée de nos doyennes, a participé activement à notre réunion.

Je veux de même remercier Madame Nicole Roy, qui assura avec bienveillance le goûter de nos anciens Bouquins. Et, puisque j'en suis au stade des remerciements et des saluta-

tions, merci à Brigitte Pindeler pour l'organisation de cette journée préparée avec minutie depuis plusieurs semaines et qui a fortement contribué au beau succès de cette réunion où trente-cinq de nos aînés étaient présents.

La communauté que nous formons, sa convivialité, ce lien entre nos générations n'ont pas de prix : être et vivre ensemble, c'est le socle même sans cesse renouvelé, de toute société.

C'est pourquoi nous agissons dans tous les domaines pour contribuer, à notre échelle et dans la limite des compétences qui sont les nôtres, à ne laisser personne au bord du chemin. Notre adhésion à la MARPA démontre notre attachement à prendre soin de nos aînés, à leur témoigner tout notre respect et notre soutien dans une période de crise économique et sociale qui touche tant de personnes âgées, tant de familles, tant de jeunes.

Chacun est reparti avec un colis gourmand confectionné spécialement pour les fêtes de Noël. Nous nous sommes régalez à partager cet après-midi de convivialité, de simplicité, de partage et de bien-être, un après-midi fait de joie et de rires et surtout de plaisir d'être ensemble. (Photos P 9 et P 10)

*Guy Paillard*

« Vieillir, c'est une occupation de tous les instants ».

*Paul Léautaud*

## **ZPPAUP**

### **ZPPAUP BUFFARD :**

La Franche-Comté comptait vingt-cinq ZPPAUP en 2005 dont six dans le Doubs, quinze d'entre elles ont été mises en place à partir du réseau des « petites cités comtoises de caractères ». Une commune désirant recevoir ce « label » devait créer une ZPPAUP sur son territoire.

L'étude de la zone de protection de patrimoine architectural, urbain et paysager a été lancée le 6 octobre 2006 par l'ancien conseil qui a mené deux réunions jusqu'en 2008. Vingt-six réunions ont mobilisé ensuite la commission ZPPAUP et des membres du conseil municipal de 2008 à 2009, l'année 2010 correspondant à l'enquête publique.

Cette étude d'un coût de 19 826 euros non subventionné (pour l'être à 30%, il aurait fallu qu'une demande soit formulée avant), correspond à l'établissement de périmètres établis ponctuellement autour d'ensembles bâtis remarquables en raison de leur valeur esthétique et/ou historique. L'objectif est d'en faciliter la gestion, la mise en valeur et la protection.

Après avoir été validé par les diverses instances et après enquête publique favorable, suivie de nouvelles réunions

avec les services de l'Etat, le conseil municipal par cinq voix contre et quatre pour, a décidé de ne pas adopter le document en date du 17 février 2011 destiné à être transformé en AVAP : aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.

Durant la période d'élaboration de la ZPPAUP du mandat municipal actuel, diverses modifications gouvernementales sont intervenues :

Le gouvernement a tenté de supprimer l'avis conforme de l'architecte des bâtiments de France par le biais des textes de lois dits « Grenelle ».

L'avis conforme ABF, a été sauvé in-extremis par le Conseil constitutionnel le 4/02/2009 et avait donc annulé la disposition visant à le supprimer.

Le 19 mai 2009, un amendement confirmait les suppressions de l'avis conforme ABF dans les ZPPAUP.

Ensuite est intervenue en 2010, la transformation des ZPPAUP en AVAP, avec changement du mode de procédure d'instruction et de recours contre l'avis de l'architecte des bâtiments de France, changements dans la composition de la



## ZPPAUP (suite)

commission locale chargée d'assurer le suivi de la conception et de la mise en œuvre des règles applicables à l'AVAP, contraignant à effacer le rôle des spécialistes du patrimoine en faveur des élus.

Sans être les seuls, ces changements et incertitudes ont sans doute compté dans la décision de certains conseillers.

Ces décisions obligeaient la collectivité à travailler dans l'urgence en reprenant le document. Par ailleurs, elles donnaient trop de responsabilités aux élus, vis à vis des instructions d'urbanisme car mis dans la précipitation à répondre, les délais ayant aussi été sévèrement raccourcis, comme aussi pour l'ABF dont le rôle est considérablement affaibli. Elus qui auraient eu l'obligation d'appliquer le règlement, alors que la sérénité n'est pas assurée et que des réticences se sont manifestées tout au long de l'élaboration de la zone notamment face aux décisions d'urbanisme et aux délimitations, avec deux recours au tribunal administratif.

Autre constat, la crise économique, affectant de plus en plus les villages ruraux, induisant des difficultés dans les ventes de maisons surtout anciennes et les nouvelles normes d'habitat applicables début janvier 2011 (isolation etc...) s'ajoutant à toutes ces obligations, la baisse des moyens des collectivités, ont eu raison des choix de certains conseillers dans une inquiétude prégnante, qui ont préféré ne pas valider et transformer le document, malgré tout le travail accompli par la commission et son responsable.

La carte communale approuvée par le Préfet en 2011, demeure le seul document d'urbanisme applicable pour la commune de Buffard.

*Gérard Chorvot,*

*deuxième adjoint, ancien membre de la commission ZPPAUP*

## Tarif OM 2012

| Contenance bac OM | Forfait annuel | Nombre de levées incluses | Coût par levée supplémentaire |
|-------------------|----------------|---------------------------|-------------------------------|
| 80 L              | 53€            | 12                        | 4€                            |
| 140L              | 92€            | 12                        | 6€                            |
| 660 L             | 435€           | 0                         | 12€                           |

La facturation se fera en 2 parties :  
- le forfait en mai 2012  
- les levées supplémentaires, le cas échéant, en janvier 2013.

En cas d'arrivée, de départ ou de modification de contenance en cours d'année, la facturation sera effectuée au prorata du nombre de mois de mise à disposition des bacs.

## Carnet Bouquin

### ARRIVEES :

#### BRUN Pierre :

37 bis Grande Rue – 15.08.2011

#### CHATELAIN Césaire :

11 rue Jules Grévy – 15.09.2011

#### HELION Nathalie :

29 Grande Rue – 15.08.2011

#### Maxime GIRARDOT

12 grande Rue - 01.11.2011

### DEPARTS :

**CHAMPENOIS Maxime**  
et

**TILLIER Anne :**

2 rue de Besançon – 31.10.2011

### NAISSANCES :

**SAVATIER Maël Patrick :**  
31.07.2011

**CHISSEY Tristan Armando**  
**Jacques :** 24.10.2011

*Brigitte Pindeler*

## Recette

## Galette Franc-Comtoise

Pour 8 personnes : préparation 15 mn : cuisson 30 mn

25 cl de lait  
80 gr de beurre  
60 gr de sucre  
150 gr de farine  
3 œufs + 1 jaune pour dorer  
3 cuillères à soupe de crème  
1 cuillère à soupe d'eau de fleur d'oranger



Dans une casserole faites chauffer le lait, le beurre et le sucre, Porter le mélange à ébullition puis retirez du feu, Incorporez la farine d'un coup, mélangez bien pour avoir un ensemble homogène, Ajoutez les œufs battus, la fleur d'oranger et la crème.

Déposez la pâte dans un plat à tarte de 28 cm de diamètre, dorez au jaune d'œuf, Faites cuire la galette franc-comtoise environ 25 mn dans le four préchauffé à 180°.

*Bonne dégustation*

*Brigitte Pindeler*





## **Rendez-vous des aînés décembre 2011 Chez « La Nicole »**



